Vingt-septième Année. — N° 53
Prix du numéro : 10 centimes

Samedi 6 Juillet 1912
Bureaux : Rue de la Serre, 58

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
· SUISSE ·

ABONNEMENTS
Un an Six mois
Suisse . . . . Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale » 12.— » 6.—
Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à la Chaux-de-Fonds
On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES
suisses 20 ct., offres et demandes de place 10 ct. la ligne, étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

Exposition nationale suisse à Berne 1914

Extrait du procès-verbal de la séance du 17 Juin 1912 du Groupe 31 (Métaux et métaux ouvrés). — Admission de produits étrangers.

La Direction générale a fait parvenir aux Présidents de Groupes les demandes des deux maisons suivantes, pour l'admission de produits d'origine étrangère :

Félix Berchtold, commerce spécial d'outils américains pour peintres et tapissiers, à Zurich.

Munzinger & Co., articles sanitaires en gros pour le gaz et l'eau, à Zurich.

La majorité des membres du Groupe 31, consultés à ce sujet, se déclare, dans ses réponses, contre l'admission de produits étrangers; il en est de même de la Commission.

Décision :

« Comme le Groupe 31 n'exposera que des objets détachés et que l'article 3 [1]) du règlement pour exposants ne peut entrer en considération pour ce Groupe, on estime qu'il faut s'en tenir strictement à l'article 2 [2]) du règlement et de ne pas introduire de produits étrangers.

« Les deux demandes ci-dessus sont rejetées, en renvoyant celle de Munzinger & Co. au Groupe 20.

« Afin que la décision prise ne devienne pas illusoire, le Comité de direction, ainsi que ceux des Comités de Groupes qui seraient mis dans le cas de faire usage de l'article 3 du règlement, sont priés de n'accorder l'admission d'objets fabriqués à l'étranger, trouvant leur emploi avec des objets d'exposition d'origine suisse, dans le but de démontrer leur mode d'emploi, seulement lorsque ce mode d'emploi ne saurait être représenté qu'uni à un produit d'origine suisse et dont la non-exposition d'un objet répondant pour le tout reste au but de l'Exposition, serait une lacune sensible.

« Il va sans dire que ces produits étrangers, servant uniquement de moyens auxiliaires, ne doivent ni être soumis au jugement du Jury, ni prendre une place prépondérante quelconque. »

* * *

A MM. les Présidents de Groupes, Sections et Sous-Groupes de l'Exposition nationale suisse à Berne 1914.

Nous portons ce qui précède à votre connaissance, selon l'art. 37 du règlement.

Berne, le 29 Juin 1912.

Comité central de l'Exposition nationale suisse, Berne 1914:

Le Directeur général : Dr E. Locher. Le Secrétaire général : Dr H. Horber.

[1]) Art. 3. — Sur la proposition d'un Comité de Groupe et avec l'assentiment du Comité d'organisation, le Comité directeur peut aussi admettre à figurer à l'Exposition des objets fabriqués à l'étranger, s'ils sont combinés avec d'autres objets d'origine suisse et si c'est essentiellement leur utilisation qu'il s'agit de mettre sous les yeux du public.

[2]) Art. 2. — Sont admis à l'Exposition, tous les produits d'origine suisse et tous ceux qui ont été fabriqués en Suisse avec des matières premières ou des produits intermédiaires importés, à condition que le travail essentiel ait été accompli dans le pays et pourvu que ces objets répondent vraiment au but de l'Exposition et méritent d'être exposés.

Abus avec des récompenses d'expositions

Ces derniers temps, des abus toujours plus fréquents se sont commis avec les récompenses d'expositions, au grand détriment du public.

Des industriels ou artisans font souvent usage de distinctions sans valeur aucune. Ils se sont décidés à exposer sur la foi d'agents, qui leur ont promis à l'avance une haute distinction, moyennant payement d'une somme relativement élevée. La participation à l'exposition, qui n'a peut-être jamais existé ou qui, dans le meilleur des cas, a été faite uniquement pour motiver le payement de la récompense, est documentée, après coup par un diplôme chargé d'un grand nombre de différents timbres officiels et autres.

Il arrive aussi qu'à une exposition tout à fait sérieuse, un exposant classé en second rang avec le diplôme d'honneur, se permette de s'attribuer « le Grand prix d'honneur ». Celui qui agit de la sorte veut évidemment faire croire au public que la plus haute récompense lui a été décernée, et qu'il a obtenu « le Grand prix ». Un autre moyen d'induire le public en erreur consiste à ne pas mentionner le degré obtenu, pour donner à entendre qu'on a remporté les plus hautes distinctions, alors qu'en réalité, on avait dû se contenter d'un succès très relatif, on se prétend « diplômé aux plus grandes expositions ». Le cas peut même se produire que « l'amateur » qui a participé à une exposition de lapins ou d'animaux de basse-cour et qui, à cette occasion, a été primé, fasse valoir cette distinction en l'attribuant à des produits de sa fabrication.

Or, ce sont là des abus qui tombent sous le coup de la loi fédérale du 26 septembre 1890, relative à la protection des marques de fabrique et de commerce, des indications de provenance et des mentions de récompenses industrielles. Cette loi fixe entre autres, que le droit de faire usage de distinctions honorifiques décernées aux expositions, soit au moyen d'annonces, soit dans des prospectus ou autres, appartient exclusivement aux personnes qui les ont reçues. Il en résulte donc que lors de la cession d'un commerce ou d'une entreprise, le successeur n'a pas le droit de faire usage d'une distinction décernée à son prédécesseur. La loi exige en outre de celui qui fait usage des distinctions décernées dans les expositions, qu'il en indique la date et la nature, ainsi que les expositions dans lesquelles il les a obtenues. S'il s'agit d'une distinction décernée à une exposition collective, le participant à la collectivité doit spécialement mentionner le fait. Il est interdit d'apposer des mentions de récompenses industrielles sur des produits, n'offrant aucun rapport avec ceux qui ont obtenu la distinction.

Les infractions constituant des délits poursuivis d'office, toute personne est autorisée à déposer plainte.

Les pénalités peuvent être une amende de fr. 30 à 500 ou un emprisonnement de trois jours à trois mois, la peine peut être élevée jusqu'au double en cas de récidive.

Communiqué.

Effets de commerce et loi sur le timbre

Au début de l'année 1911, dans notre numéro du 1er février, nous avons publié un article de la *Revue économique du canton de Vaud*, démontrant les défectuosités du système actuel de la loi voudoise sur le timbre du 11 novembre 1889 en ce qui concerne les effets de commerce.

D'autre part, le droit relativement élevé que ce canton perçoit pour le timbre des effets de commerce a eu pour résultat d'éloigner certaines grosses opérations financières dont profitent les cantons qui n'ont pas une telle législation.

En attendant que toutes ces questions soient résolues, le Conseil d'Etat vaudois a rendu l'arrêté suivant, en date du 24 juin 1912 :

Article premier. — L'administration du timbre émettra des estampilles *exclusivement destinées aux effets de commerce.*

Elles porteront l'inscription « Effets de commerce » et seront graduées en dix-neuf coupures, de manière à permettre le paiement facile du droit de timbre.

Art. 2. — *Dès le 15 juillet 1912*, seules ces nouvelles estampilles pourront être valablement apposées sur les effets de commerce.

Tout effet porteur d'une estampille non destinée aux effets de commerce, sera réputé non timbré dans le sens du second alinéa de l'art. 29 de la loi sur le timbre.

Art. 3. — Les receveurs de l'Etat échangeront gratuitement les estampilles actuelles contre les nouvelles.

Art. 4. — Le Département des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre immédiatement en vigueur.

Admission temporaire d'échantillons d'horlogerie et de bijouterie en Turquie

Il résulte d'un avis de source officielle, que la Turquie, qui n'accordait jusqu'ici le bénéfice de l'admission temporaire qu'aux échantillons d'horlogerie en métal, étendra dorénavant cette disposition aux montres en or et en argent.

Un prochain numéro de la *Feuille officielle du commerce* donnera des renseignements sur cette question.

Assurances fédérales

Depuis six semaines existe un Bureau spécial pour les assurances, logé dans deux pièces au 2me étage du bâtiment de la Banque nationale et placé sous la direction de M. le Dr Gutknecht, expert technique du Département fédéral de l'industrie.

La direction de ce bureau a terminé la rédaction de l'Instruction pour les caisses de secours mutuels. En même temps, le bureau fait les démarches nécessaires en vue de convoquer une conférence de délégués des Unions des caisses. Ces démarches n'étant pas closes, on ne préciser la date de la convocation de cette conférence; ce sera très probablement vers la fin de l'été.

Quant à l'assurance contre les accidents, les travaux préparatoires pour l'élection du conseil d'administration de la caisse nationale touchent à leur fin et le Conseil fédéral se trouvera prochainement en possession des éléments nécessaires pour procéder à cette élection.

La caisse de chômage de Bâle

Le rapport annuel de la Caisse officielle d'assurance en cas de chômage vient de paraître. Il permet de constater que cette institution, fondée en 1910, a pris solidement pied parmi la population ouvrière de Bâle, qui a vite appris à en apprécier les avantages. En 1911, le gouvernement, par voie de revision de l'ordonnance exécutoire de la loi, a élevé de 80 centimes les indemnités qui sont allouées aux affiliés par jour de chômage. Actuellement, ces indemnités comportent 1 fr. 80 à 2 fr. 20 pour les personnes seules, et 2 fr. 40 à 2 fr. 80 pour les soutiens de famille. Cette élévation des indemnités quotidiennes, qui a pu être réalisée sans augmenter les contributions des assurés, était le meilleur moyen de populariser la Caisse. Aussi le nombre des affiliés a-t-il passé, en 1911, de 503 à 865.

Au cours de l'année dernière, la Caisse a secouru 341 sans travail, auxquels elle a alloué des indemnités s'élevant à un total de 15.071 francs pour 8374 jours de chômage. Les contributions des membres ont fourni une somme de 6271 fr. le reste des dépenses, soit 9000 fr. a été couvert par les subventions de l'Etat.

Société de patronage pour les apprentis horlogers

— Ce que l'on fait en France —

Quand éclata le conflit malheureux qui a divisé les horlogers de Lyon, les partisans de l'apprentissage à l'atelier-école, suivirent notre ami Boudra et fondèrent, on s'en souvient, le « Syndicat lyonnais de l'horlogerie ».

Pour marquer nettement leurs aspirations, les fondateurs caractérisèrent le nouveau syndicat par ce sous-titre: « Organisation corporative de relèvement professionnel par l'apprentissage ». Puis, résolus, ils passèrent immédiatement aux réalisations. Le canevas, d'ailleurs, était tout tracé: ils s'inspirèrent purement et simplement du projet présenté à Besançon, en 1905, par Boudra, au congrès de la « Ligue contre la concurrence déloyale ».

Et ils tracèrent ainsi les grandes lignes de leur programme d'action:

1. Adoption d'un programme manuel minimum;
2. Recrutement et choix des apprentis;
3. Obligation de fréquenter des cours de théorie et de dessin;
4. Encouragement et émulation par des récompenses décernées après concours;
5. Placement des pupilles du Syndicat à l'expiration de leur apprentissage.

« Egalement favorable à l'apprentissage à l'atelier et à l'apprentissage à l'école, le Syndicat lyonnais entend seconder tous les efforts, quels qu'ils soient, en faveur de l'apprentissage. Il convie indistinctement les horlogers qui forment ou se proposent de former des apprentis et qui, sans esprit de parti, sont sincèrement désireux de collaborer à l'œuvre d'amélioration des apprentissages qu'il a entreprise ».

Sur le canevas, il fallu broder, c'est-à-dire passer aux détails d'exécution. Alors apparut toute l'étendue de la tâche; mais elle ne découragera point ceux qui l'avaient commencée.

Après avoir étudiée la question sous ses multiples faces, ils s'arrêtèrent à cette détermination.

L'Ecole professionnsile d'horlogerie sera administrée par une association et le Syndicat lyonnais s'occupera exclusivement de l'apprentissage à l'atelier. C'est ainsi que vient de naître la « Société de patronage des apprentis horlogers de la région du Sud-Est. La nouvelle société administrera donc l'Ecole professionnelle d'horlogerie de Lyon, dont M. Boudra demeurera directeur.

Les statuts ont été élaborés par M. Paul Pic, professeur de législation et d'économie industrielle à la Faculté de droit de Lyon, c'est dire qu'ils sont à l'abri de toute critique d'ordre juridique.

A peine née, la nouvelle organisation s'est vue entourée des plus flatteurs encouragements; on comprendra que nous sommes tenus à une certaine réserve pour le moment, mais nous espérons pouvoir bientôt donner plus de détails qui montreront que la jeune Société de patronage, née robuste, est appelée à acquérir un développement et une prospérité qui ne seront que légitimes.

H. Burin.

Consulats

M. Gérld Déteindre, de St-Gall, propriétaire à Stecknitz près de Prague, est nommé consul suisse pour le royaume de Bohème, le margraviat de Moravie et le duché de Silésie, avec résidence à Prague.

Vente de cartes postales en carnets et en bandes

Dès le commencement de ce mois, les cartes postales à 5 centimes sont aussi délivrées au public en carnets de 10 pièces, au prix de 50 cts. chacun, ce qui représente la valeur nominale des cartes, sans aucune surtaxe. Les dix cartes postales sont perforées, de sorte qu'on peut commodément les détacher du carnet. Les faces extérieures de la couverture — en carton vert — des carnets de cartes contiennent des indications postales et une vue suisse, tandis que les faces intérieures portent des réclames de maisons de commerce. L'agence Orell Füssli, Annonces, à Zurich, en sa qualiié de concessionnaire, est seule chargée de recevoir les réclames à insérer dans la couverture des carnets de cartes postales.

On peut se procurer des cartes postales à 5 et 10 cts. sous forme de bandes, ce qui permet de les utiliser pour la machine à écrire. Chaque bande se compose de 8 cartes réunies dans le sens de la longueur et perforées. Ces cartes postales en bandes sont vendues à leur valeur nominale, sans aucune surtaxe, mais seulement par quantités d'au moins 100 bandes, soit 800 cartes. Les commandes de bandes de cartes postales doivent être adressées au contrôle des estampilles de valeur de la direction générale des postes, à Berne.

Correspondance particulière

Varsovie, 30 juin 1912.

Rédaction de la *Fédération Horlogère*,
La Chaux-de-Fonds.

Le tribunal de Commerce vient de déclarer la faillite de Léon Günstling, Rue Grzybowska nº 2. Le passif s'élève à Rb. 100.000.— et même plus; le curateur de la faillite a été désigné par le tribunal en la personne de l'avocat Cz. Brzezinski, Rue Dbuga nº 9 et comme juge-commissaire, le membre du tribunal de commerce, juge Kempinski. Voici de nouveau une faillite où nos compatriotes laisseront leurs plumes!!

De Burneau.

Bibliographie

L'ABC de la photographie.

La maison Schnell a publié la 11me édition de son catalogue.

Nous nous faisons un plaisir d'informer nos lecteurs qu'il ne s'agit pas seulement de l'énumération de quelques marchandises à vendre, mais bien d'une brochure illustrée de 230 pages, indispensable à qui s'intéresse à la photographie; 12 pages sont réservées à la description de toutes les opérations.

Chaque plaque, film ou papier en usage possède en regard ses formules pour leurs manutentions particulières.

C'est un résumé descriptif de tous les secrets de la photographie publié sous la forme d'une élégante brochure; elle dénote de la part de l'auteur une connaissance approfondie de la branche, dont le but est de faciliter le photographe et l'amateur dans tous ses achats et travaux.

Le catalogue est présenté avec beaucoup de goût et d'exactitude; nous recommandons à nos lecteurs d'en faire la demande à M. Schnell, 9, place St-François, Lausanne, qui l'expédie gratuitement.

Le mécanisme de remontoir. Traité pratique de sa construction et de sa réparation, par B. Hillmann, traduit par Ch. Gros, 50 pages de texte, 30 figures. Prix: 1 fr. 60.

Table des matières: I. Les engrenages. Gros pignon et roue de couronne. Gros pignon et pignon coulant. Roue de couronne et grand rochet. Frottements et défauts divers. — II. L'encliquetage. — III. Le fixage de la tige. — IV. La mise à l'heure. Mise à l'heure à poussette. Mise à l'heure intérieure. Mise à l'heure négative. — V. Le remontoir-bascule.

Liste des dessins et modèles

Dépôts.

Nº 20804. 27 avril 1912, 8 h. p. — Ouvert. — 6 modèles. — Boîtes de montres en toutes grandeurs. — *Charles Courvoisier*, Tramelan (Suisse). Mandataire: A. Voumard, Tramelan.

Nº 20805. 28 avril 1912, 12 h. m. — Cacheté. — 582 dessins. — Boîtes de montres décorées, articles de bijouterie. — *G. Pochon et fils*, Genève (Suisse).

Nº 20813. 2 mai 1912, 8 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibre de montre. — *Charles Jules Juillerat*, Le Landeron (Suisse).

Nº 20818. 3 mai 1912, 8 h. p. — Ouvert. — 12 modèles. — Boîtes-calottes pour montres-bracelets. — Fabrique Invicta *Fils de R. Picard & Co*, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

Nº 20825. 7 mai 1912, 11 3/4 h. a. — Ouvert. — 1 modèle. — Etui de montre pour automobile. *Emile Piquerez*, St-Ursanne (Suisse). Mandataire: Aloïs Brandt, Berne.

Nº 20836. 9 mai 1912, 7 h. p.— Ouvert. — 2 modèles. — Ecrins pour pendules de voyage. — *Clovis Billioud*, Paris (France). Mandataires: E. Blum & Co., Zurich.

Prolongations.

N° 8534. 7 mars 1902, 8 h. p. — (IIIe période 1912/1917). — 2 modèles. — Mouvements de montres. — *Fritz Mœri*, successeur de *Mœri et Jeanneret*, St-Imier (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds ; enregistrement du 3 mai 1912.

N° 8649. 24 avril 1902, 3 ½ h. p. — (IIIe période 1912/1917). — 1 modèle. — Mouvement de montre. — *L., A. et J. Ditesheim*, La Chaux-de-Fonds (Suisse) : enregistrement du 8 mai 1912.

N° 14148. 8 avril 1907, 2 h. p. — (IIe période 1912/1917). — 1 modèle. — Boîte de montre de poche avec photographie. — *Les Fils de Jean Aegler*, Fabrique Rebberg, Bienne (Suisse). Mandataire Gottfr. Furrer, Bienne ; enregistrement du 14 mai 1912.

N° 14154. 16 avril 1907, 7 h. p. — (IIe période 1912/1917). — 1 modèle. — Calibre de montres en toutes grandeurs. — *Société Anonyme de la Fabrique d'horlogerie Girard-Perregaux & Co*, La Chaux-de-Fonds (Suisse) ; enregistrement du 4 mai 1912.

N° 14195, 30 avril 1907, 12 ¼ h. p. — (IIe période 1912/1917). — 1 modèle. — Calibre de montres de poche de toutes grandeurs et de toutes hauteurs. — *Bourquin et Kenel*, La Chaux-de-Fonds (Suisse) ; enregistrement du 4 mai 1912.

N° 14244. 16 mai 1907, 6 ½ h. p. — (IIe période 1912/1917). — 1 modèle. — Mécanisme de chronographe-compteur de minutes. — *A. F. Rochat-Benoit*, Vers-chez-Grosjean (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds ; enregistrement du 14 mai 1912.

N° 14330. 17 juin 1907, 6 ¾ h. p. — (IIe période 1912/1917). — 2 modèles. — Calibres de montres. — *A. Huning*, Genève (Suisse). Mandataire : E. Imer-Schneider, Genève ; enregistrement du 8 mai 1912.

N° 14357. 22 juin 1907, 6 h. p. — (IIe période 1912/1917). — 1 modèle. — Cadran tachymètre en deux minutes pour indication de vitesse, toutes grandeurs. — *L. Breitling*, Montbrillant Watch Manufactory, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds ; enregistrement du 2 mai 1912.

Radiations.

N° 4330. 12 mai 1897. — 1 modèle. — Cadrans de montres.

N° 8559. 14 mars 1902. — 36 modèles. — Fonds de boîtes de montres décorés, bijouterie, médailles.

N° 14037. 8 mars 1907. — 1 modèle. — Boîtes de montres de poche décorées.

N° 14040. 11 mars 1907. — 2 dessins. — Bottin complet de l'industrie horlogère, 1er et 2me volumes.

N° 14050. 14 mars 1907. — 1 modèle. — Mouvement de montre.

Nouvelles diverses

Directeurs des finances. — Les directeurs cantonaux des finances étaient réunis lundi, à Neuchâtel, sous la présidence de M. Obrecht, conseiller d'Etat de Soleure, au nombre de 17.

Ils ont tenu deux séances, la première le matin, dès 10 h., la seconde l'après-midi, à Chaumont.

Le fond des délibérations a roulé sur un rapport de M. Blumenstein, professeur de droit, à Berne, sur la question de l'exception d'incompétence lors de la demande de main-levée en cas de poursuite pour non-paiement de l'impôt.

La conférence a décidé de soumettre pour ratification au Conseil fédéral le concordat concernant l'assistance judiciaire réciproque en matière de droit public, concordat auquel quatorze cantons ont adhéré jusqu'ici.

Le conseiller d'Etat Droz, de Neuchâtel, a été nommé président en remplacement de M. Obrecht, de Soleure, qui déclinait une réélection. La prochaine conférence aura lieu à Fribourg.

L'horloge des étudiants suisses à Berlin. — Lundi a eu lieu à Berlin la remise solennelle du dont fait par les anciens étudiants suisses de Berlin à l'Université, à l'occasion des fêtes du centenaire. Le don est représenté par une horloge monumentale. M. de Claparède, ministre de Suisse à Berlin, l'a remise au recteur de l'Université en présence des professeurs de nationalité suisse.

Convocation

L'« Association des Fabricants et Grossistes Suisses en Montres » est convoquée en assemblée générale, le mercredi 10 juillet 1912, à 2 ½ heures de l'après-midi, à la Brasserie Ariste Robert, La Chaux-de-Fonds.

(Communiqué.)

Cote de l'argent

du 5 Juillet 1912

Argent fin en grenailles . . . fr. 110.— le kilo
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.
Change sur Paris . . . . . fr. 100.26

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ
Société Anonyme — Directeur : F.-E. PFISTER
HORLOGERIE Maison fondée en 1849 **ELECTRICITÉ**
Etude et entreprise de Calibres spéciaux
Ebauches et finissages 10 à 36 lignes
Tous genres clefs et remontoirs
Spécialité extra-plates et plates soignées
La fabrique ne termine pas la montre
TÉLÉPHONE 559 H 5984 I **TÉLÉPHONE**

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE
NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE
La **Banque Cantonale Neuchâteloise** traite toutes les opérations de banque.
Elle ouvre des **comptes-courants** débiteurs et créditeurs.
Elle fait des **prêts** sur hypothèques, sur cédules et sur billets.
Elle délivre des **bons de dépôt** à 1, 2 et 3 ans, au taux de 4 ¼% l'an. Ces bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme ; ils portent intérêt dès le jour du versement.
Elle reçoit les dépôts sur **livrets d'épargne** à 4% l'an jusqu'à fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.
Elle s'occupe de la **gérance de fortunes** et soigne **l'achat, la vente et la gérance de titres** à des conditions très modérées,
Elle délivre des **chèques** et **lettres de crédit** sur toutes les villes importantes du globe.
Elle négocie les **monnaies** et **billets de banque étrangers.**
Elle fait le commerce des **matières d'or, d'argent et de platine.**
Or fin pour doreurs. H 20012 C 5

INVENTIONS ET RHABILLAGES
Horloger très expérimenté, se recommande auprès de MM. les grossistes, pour tous rhabillages compliqués.
On entreprendrait la confection de nouveaux calibres et inventions diverses. En étude actuellement : **pendulette** grande sonnerie, 8 jours.
S'adresser à **M. PAUL ROBERT,** Charrière 14, **La Chaux-de-Fonds.** H 15491 C 554

Manufacture d'Horlogerie
POUR TOUS PAYS
NUMA JEANNIN
- Fleurier -
(SUISSE) 6359

Calibre déposé
Fabrication d'Horlogerie
RACINE FRERES, Bienne
Spécialité :
BRACELETS - EXTENSIBLES
et pour cuire, en argent, nacre, émail, niel, plaqué or, grand choix de montres de poche.
FANTAISIE pour dames
Toujours grand assortiment
H 432 U **Demandez échantillons.** 270

SWISS JEWEL Co (A. S.)
Siège : Genève (8 succursales)
Correspondance à adresser à Locarno (Suisse.)
Entreprise la plus importante pour la fabrication de **Pierres** d'horlogerie et pour tout instrument de précision.
Spécialité qualité soignée. Trous olivés. H 10 F 15
Diamant (roses) pierres taillées pour décoration.
Diamant et pierres brutes pour l'horlogerie et l'industrie.

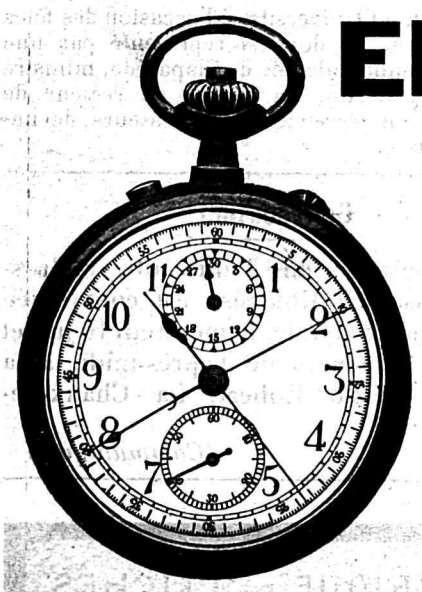

ED. HEUER & Co, BIENNE

Spécialistes pour montres

RATTRAPANTES

40 années d'expérience dans les

RATTRAPANTES

garantissent la qualité de nos

RATTRAPANTES ET CHRONOGRAPHES

Demandez le prix-courant. H 1710 U 6360

Cristallerie de Bohême

VERRES DE MONTRES

Gros **W. Hummel fils** Détail

La Chaux-de-Fonds

Stock complet

de verres de montres dans tous les numéros et genres courants. H 20084 C 321

Médailles aux Expositions universelles de Paris et de Barcelone

Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

L'Industrielle

Maison fondée en 1887 Société anonyme

Manufactures de Cartonnages

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante des fabriques de **Cartonnages pour l'Horlogerie**

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule **plus de 200 ouvriers et ouvrières.**

Stock continuel d'environ 500,000 cartons genres courants.

H 3114 F Directeur général: **H. Schmidlin.**

Pour adresse: **L'Industrielle, à Fribourg.** 649

BOITES DE MONTRES PLAQUÉ OR

Illinois

WATCH CASE CO.

ELGIN

U.S.A.

REPRÉSENTANT: TÉLÉPHONE 979

ALBERT LECOULTRE

RUE NEUVE. 8

LA CHAUX-DE-FONDS

H 20063 C 200

Verres — Emaux — Cristaux colorés

APPERT FRÈRES

34, Rue des Chasses, **CLICHY** (Seine, France)

Emaux blancs et Couleurs

pour applications sur cadrans.

Recommandés: **Emaux blancs; ivoire,** etc.

Tarif franco sur demande.

FABRIQUE DE VIS EN TOUS GENRES

et FOURNITURES D'HORLOGERIE

Gerber & Hegi, Oberdorf (Bâle)

Spécialité de vis pour l'Horlogerie, la Pendulerie, la Mécanique et l'Electricité

Téléphone

Décolletage en tous genres. H 1109 Q 182 **Polissage de vis**

RONDELLES A POLIR

en feutres bruns première qualité et en feutres blancs qualité superfine (Mérinos), de toutes dimensions, à prix de fabrique. Visite sur demande. Demandez échantillons chez **Les Fils de Wyser frères,** fabrique de feutres, **Nd Gœsgen** près Aarau. H 2421 Z 503

L. Sandoz-Vuille

LE LOCLE (Suisse)

Montre-réveil (brevetée).
Montre 8 jours à balancier visible.
Montre 8 jours à cadran plein à seconde.
Montre 8 jours portefeuille. 244
Montre 8 jours automobile.
H 20077 C **Montre 8 jours à quantième et seconde.**

Marque PRESTO

Imprimerie de la **Fédération horlogère suisse** (Haefeli & Co), **Chaux-de-Fonds.**

Montres or en tous genres
Henri Meyer
Bracelets { or extensible / plaqué or extensible / anse avec cuir / ancre et cylindre / Prix très modérés
H 20083 C 278
La Chaux-de-Fonds, Parc 104

POINÇONS • ESTAMPES
TOUS GENRES. SPECIALITE POUR L'HORLOGERIE
MARQUES DE FABRIQUES
Enregistr. suisse & tous Pays. Modèles. Renseignem. dessins
SCHLÉE FRÈRES
GRAVEURS ESTAMPEURS CHAUX-DE-FONDS
TELEPHONE 1197 REPOS 5
FRAPPE DE CUVETTES TOUS GENRES
INSCRIPTIONS MEDAILLES
SPECIALITÉ GRAVURES ARTISTIQUES EXTRA SOIGNÉES

J'achète au comptant
LOTS
de montres genre allemand, argent et or. 431
Otto Hartmann, Horlogerie en gros, **Augsburg, III.**

Leçons écrites de compt. américain. Succès garanti. Prosp. gratis. **H. Frisch,** expert comptable, Zurich F. 21. H 151 Z 14

Voyageur

Fabrique d'horlogerie, bien introduite en Grande Bretagne, **cherche voyageur,** connaissant bien l'anglais.

Adresser offres détaillées s. chiffres **H 22667 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 640

Avis

Aide-Technicien

ou jeune homme, sachant limer et tourner, peut entrer de suite à la fabrique. 632
Russbach-Hänni & Cie, à Court.

Machines à décolleter

A vendre 1 ou 2 machines à décolleter, « Bechler », en parfait état.

Offres sous chiffres **H 1170 U** à **Haasenstein & Vogler, Bienne.** 618

Chef de fabrication

Bon horloger capable et énergique, est demandé pour fabrique faisant la montre soignée.

S'adresser sous chiffres H 22659 C à Haasenstein & Vogler, Lausanne. 633

Pour cause de double emploi, **à vendre**

3 machines Lambert

à tailler les coulants, en excellent état.

Adresser les offres s. chiffres **H 6089 J** à **Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 643

Employé de bureau

au courant de la comptabilité et de l'horlogerie, actif et d'initiative, trouverait place d'avenir dans fabrique d'horlogerie.

S'adresser sous chiffres H 22660 C à Haasenstein &Vogler, Lausanne. 634

ETUDE de M. LOUIS MÉTRAL, Huissier, Rue du Rhône 29, GENÈVE.

Vente volontaire aux enchères publiques en bloc

Le mardi 9 juillet 1912, à 3 heures aprés-midi, aura lieu à Genève, Rue du Rhône n° 29, en l'Etude de l'huissier soussigné, la vente aux enchères publiques, pour cause de cessation de commerce, d'un **stock de montres et bijouterie** d'une valeur réelle de 7000 frs. sur la **mise à prix de 2500 frs.**

Il sera perçu le 6 % en sus pour droits de l'Etat. Excellente occasion pour s'établir.

Pour renseignements, consulter l'inventaire, etc., s'adresser en l'étude du soussigné. 646

Occasion !

Pour cause de santé, **vente** d'une

Fabrique d'ébauches et finissages

avec machines et outillage modernes, beaux calibres bien montés pour l'interchangeabilité absolue. Production mensuelle 800 à 1000 douzaines.

La fabrique est en pleine activité. Commissions suffisantes pour plusieurs mois.

Adresser offres sous chiffres **H 1167 U** à **Haasenstein & Vogler, Bienne.** 619

Représentation

Monsieur suisse, très sérieux, habitant Paris, désire entrer en relations avec une bonne maison suisse pour la **représenter** sur la place de Paris.

S'adresser sous chiffres **H 3543 N** à **Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.** 614

Huile **SINE DOLO**
H 20014 C Qualitéextra-fine pr montres 9
Huile pr Barillets, Pendules et Boîtes à musique
Graisse pour mécanisme de Remontoirs
Fabriquées par **Ls ROSAT fils**
fabric. d'horlogerie soignée, LA CHAUX-DE-FONDS

AVERTISSEMENT

La Fabrique « Juvenia », Didisheim-Goldschmidt Fils & Cie, La Chaux-de-Fonds, met en garde MM. les fabricants d'horlogerie, négociants en montres, monteurs de boîtes, etc., contre toute imitation de leur **montre-bracelet** brevetée (dépôt n° 67336), dont la forme spéciale est protégée par le dépôt de modèle n° 20570. H 22661 C 655

La Chaux-de-Fonds, le 28 juin 1912.

Office des poursuites et faillites du District de Porrentruy

Vente de pierres fines

et d'outils de pierristes

Le **Mardi 10 Juillet 1912,** dès les 10 heures du matin, à la fabrique de pierres fines pour l'horlogerie **Louis Poulet-Prêtre,** à **Courtemaîche,** il sera procédé à la vente aux enchères publiques **définitives** et à tous prix de divers outils, tours et fournitures servant à la fabrication des pierres, notamment: **1 machine à tamiser les pierres, 1 machine à polir, 15 tours de pierristes,** filtres, tassaux, 1 étau, 20 chaises à vis, 1 fourneau à anthracite, 1 comptoir, 1 layette, 4 chaises à vis, 1 échelle double, 1 fusil, 1 barque, 1 filet et 4 étoles, etc. **Immédiatement après, il sera exposé en vente une quantité de pierres fines,** telles que **66432** glaces grenat, **2597** id. vermeil, **79158** gouttes grenat, 4625 pierres à polir, 4 k. 1/4 diamant, 2 k. 1/4 non usagé, 1/2 k. creusures, 5500 balanciers rubis olivés, **2418** glaces rubis, **2504** gouttes vermeil.

La vente aura lieu contre argent comptant.

Porrentruy, le 1er Juillet 1912.

Office des poursuites et des faillites de Porrentruy:
H...P 647 **E. Zeller.**

Etude de Me Justin Minder, not. à Courtelaay

Vente d'une Fabrique d'horlogerie

Dans une localité prospère du district de Courtelary, on offre à vendre de gré à gré une **fabrique d'horlogerie** solidement construite, bien outillée et agréablement située.

Cette fabrique, avec les dépendances, est estimée au cadastre fr. **63.670.**

Les bâtiments sont assurés pour fr. **55.000.**

Les accessoires en dépendant sont assurés pr **350.600** francs.

L'établissement est en pleine exploitation. Il occupe actuellement environ **150 ouvriers.** Ses produits s'écoulent aisément.

Pour tous renseignements, s'adresser au notaire soussigné. H 6097 I

Courtelary, 3 juillet 1912.
650 **Jus. Minder,** not.

10 1/2 et 11 lignes

ancre lépines et savonn.
prêts à mettre en boîtes.
Alfred ROBERT
Paix 107 H 20094 C
La Chaux-de-Fonds 641

Les fabriques **désirant engager un**

Employé de confiance

énergique, sachant les 2 langues, expérimenté ds les travaux de bureau et voyages, veuillent indiquer leurs adresses sous H 15552 C à Haasenstein & Vogler La Chaux-de-Fonds. 637
1res référ. à disposition. Caution peut être fournie.

Monteur de Boîtes

Jeune monteur de boîtes, sérieux, connaissant à fond la boîte métal et acier, et capable de diriger un atelier, cherche à entrer dans bonne fabrique, pour époque à convenir. Références à disposition. Offres s. chiffres H 6067 J à Haasenstein & Vogler, St-Imier. 617

La Maison de Fournitures d'horlogerie

M. J. Flury

5, Rosemary Street, BELFAST.

demande horloger rhabilleur, habile replanteur et pivoteur, au courant des échappements et des réglages. Si la personne n'est pas très forte sur les autres parties, elle peut se mettre au courant. Salaire d'après capacité. Entrer de suite. 658

On demande, dans une fabrique de cadrans une

Décalqueuse

bonne rétribution. Entrée de suite.

Faire offres sous **H 15571 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 653

On offre à Vendre

un lot de

Mouvements

18 1/2 25/12 ancre, lépines 15 rubis, spiral breguet, balancier coupé, bonne qualité. Prêts en mettre en boîte. Mouvements spéciaux pour boîtes or.

Prix très avantageux.

S'adresser sous chiffres **H 647 U** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 648

REPRÉSENTATION

Représentant à la Chaux-de-Fonds, commerçant expérimenté, bien introduit prés de la clientèle des grossistes de la place et de celle des étrangers, cherche représentation d'une bonne maison d'horlogerie désirant développer ses affaires. Adresser offres sous H 15570 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 654

AUX FABRICANTS

M. F. W. Stern de Bâle, p. à Berlin, W. Kalkreuthstr. 15, connaiss. bien le com. d'horl. ainsi que la place, se recom. aux fab. sérieux comme **représentant, ventes à la commission, liquidat.** et surtout pr **lancer des spécialités et nouveautés à Berlin.** 652

Pour collectionneurs, vitrines ou musées !

A vendre:

Chronomètre à tourbillon.
Chronométre à détente.
Répétition à 3 marteaux, décomposant: heures, quarts, 5 minutes et minutes, seconde indépendante avec triple quantième perpétuel et phases de lune, seconde foudroyante.
Duplex 8 jours.
Plus anciens mouvements:
Forme croix.
A musique et répétition.
Roue de rencontre.
Adresser offres sous chiffres H 15572 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 656

CHINE

Pour Maisons **Carlowitz & Co, Hambourg, Shanghai, Hong-Kong** et China et **Hope Brothers & Co, Shanghai,** faire offres avec échant. à: **Ernest Tolck,** Léop. Rob. 78, La Chaux-de-Fonds. — Aucune offre directe. H 20082 C 277

H 22 092 C 636

"UNIVERSO" S. A.
Société générale
des Fabriques d'Aiguilles de Montres
SIÈGE SOCIAL:
LA CHAUX-DE-FONDS - Rue Numa-Droz 83

Fabrique de Décolletages en tous genres pour l'Horlogerie

A. D. ALLIMANN

SUCC. DE ALLIMANN FRÈRES

MAISON FONDÉE EN 1899

COURT (JURA-BERNOIS)

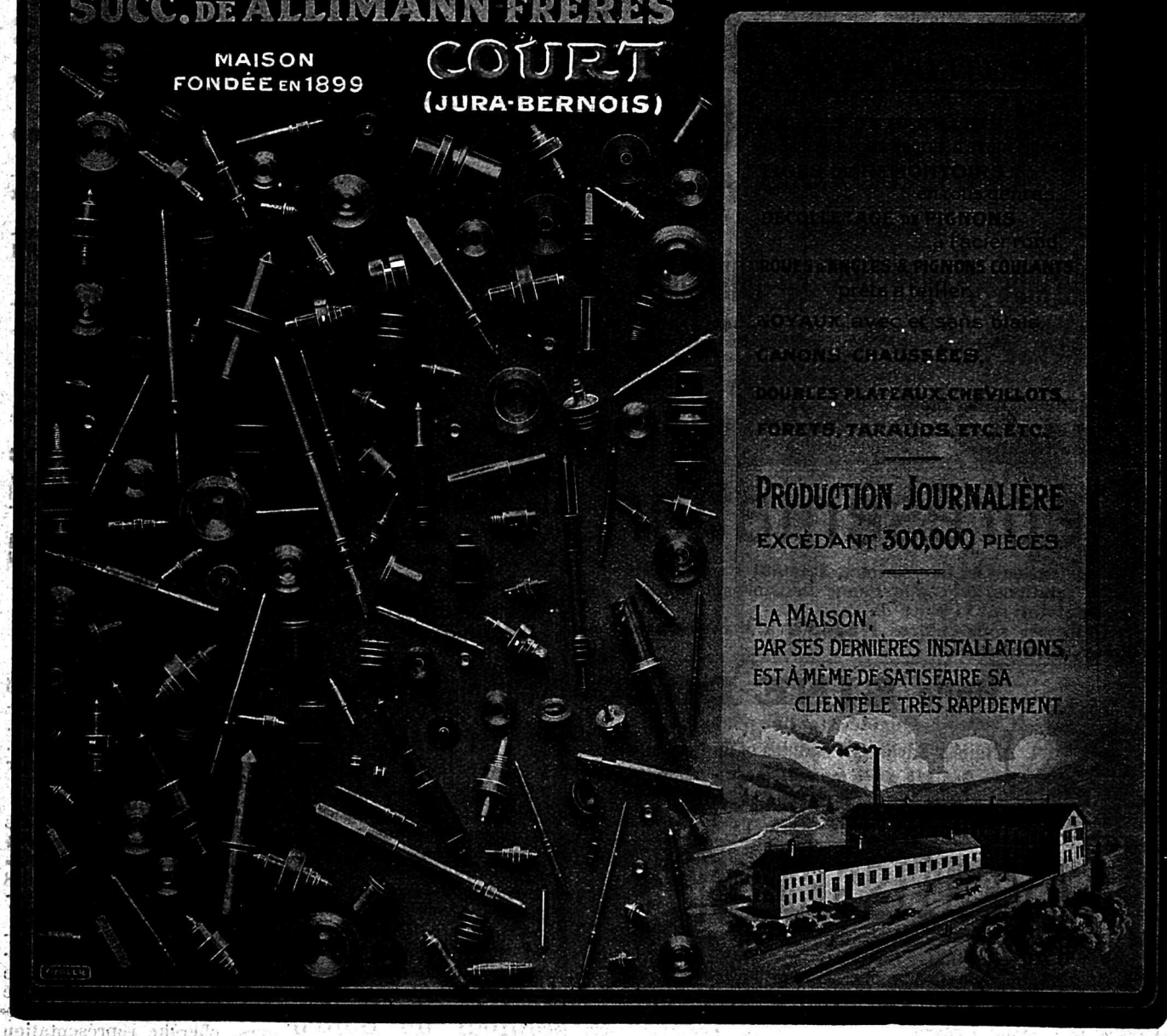

E. D. Elias

HORLOGERIE EN GROS
EXPORTATION
12, Oude Turfmarkt
AMSTERDAM
HOLLANDE

H 20065 C 236

Deux bons horlogers

connaissant le remontage tout du long,

sont demandés

de suite par la fabrique d'horlogerie soignée,

Gruen Watch Mfg. Co, Madretsch.

Places très stables et bien rétribuées. H 1204 U 644

Chef Boîtier

connaissant à fond la fabrication de la boîte, au courant de la machine Dubail, et capable de diriger un atelier, cherche place. Preuves de capacités à disposition.

Adresser offres sous chiffres **H 6067 J** à **Haasenstein & Vogler, St-Imier.**

Une maison établie à Paris

et voyageant aussi la province,

recevrait en dépôt

montres de dames, émail, et joaillerie, mouvements, qualité très soignée.

S'adresser sous chiffres **N 24807 L** à l'Agence **Haasenstein & Vogler, Lausanne.** 645

Concessionnaire

Fabrique d'horlogerie pour pièces ancre, céderait concession pour la France et les colonies, ainsi que pour l'Espagne. Il ne sera donné suite, qu'aux offres sérieuses.

Adresser les offres sous **H 3575 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 631

JURA WATCH Co. - Delémont

H 6104 J **Manufactures de Montres américaines fantaisie, électro, métal et acier.** 657

Fabrication soignée de **mouvements 15-17 pierres**, genre Amérique et **montres ancre, 10-11 lignes**, or, argent, acier, **bracelets** et autres genres. Terminaison de calibres particuliers aux meilleures conditions. H 6007 J 580

H.-Arnold Richard, Sonvilier.

HERMANN FATTON, BIENNE

Organes de transmission :

Paliers
Manchons H 1015 U 6320
Bagues d'arrêt
Poulies Standard
Arbres de transmission
Courroies - Agrafes - Huiles

FABRIQUE DE BOITES
de MONTILIER

Boites métal et acier en tous genres, livrées brutes ou finies, qualités bon courant et soignées.

Spécialités :

Boites avec fonds et lunettes **à vis.** H 1906 F

Boites **Swing Ring** pour mouvements à mise à l'heure négative, **grandeurs américaines.**

Boîtes-calottes en tous genres pour **montres de sport** et **montres-portefeuilles.** 390

Boîtes-contours pour **montres-boules** en toutes grandeurs.

De nouvelles installations et un outillage perfectionné permettent d'assurer aux commandes une exécution prompte et irréprochable.

Représentant : Mr EMILE MEYER, rue de la Serre, 58, La Chaux-de-Fonds

Pour changement de fabrication

A vendre un brevet de montre 10 ½‴ lépine, se transformant en montre-bracelet par une anse mobile, ainsi qu'une autre nouveauté.

Fabrication très facile et bons bénéfices assurés pour fabricant voulant se spécialiser à ces articles d'avenir.

Faire offres par écrit sous chiffres **H 1218 U** à **Haasenstein & Vogler, Bienne.** 651